

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Développement personnel

S'APPROPRIER ET METTRE EN ŒUVRE LE POUVOIR D'AGIR EN ESSMS ET VALORISATION DES ROLES SOCIAUX

Public :

- Usagers des structures
- Salariés d'EA
- Participation des professionnels d'ESAT (encadrants, moniteurs d'atelier ayant suivi la formation Mise en œuvre de l'autodétermination en ESSMS).

Rythme et Tarif :

- 2 séquences de 3 heures soit 6h de Formation, 1 séquence de 3h public mixte : travailleurs et encadrants
- Groupe de 8 à 12 personnes
 - Tarif en intra : nous consulter
 - Tarif Afiph : financé par la Taxe d'apprentissage

Modalités d'évaluation :

- Attestation de formation
- Questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- S'approprier le concept de pouvoir d'agir.
- Savoir identifier les freins à son pouvoir d'agir.
- Identifier les situations en institution où je peux exercer mon pouvoir d'agir.
- S'entraîner à exercer son pouvoir d'agir.
- Participer à élaborer des actions pour améliorer la mise en œuvre du pouvoir d'agir en institution

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Cette formation vise à centrer la démarche par rapport à l'action que la personne peut entreprendre.
- Cette formation permettra à la personne accompagnée d'identifier les ressources qui sont à sa disposition pour se mettre en mouvement.
- Les notions de vouloir et pouvoir seront abordées et associées dans un contexte institutionnel.

MODALITES :

- Cette formation s'appuiera sur la participation active des stagiaires afin de rendre le concept de pouvoir d'agir très concret au regard des différentes situations rencontrées.
- Les 9 heures de formation seront réparties en deux séquences de 1/2 journée de 3 heures.
 - La première 1/2 journée abordera les concepts et les contours du pouvoir d'agir.
 - La 2ème 1/2 journée sera orientée sur l'analyse de situation par des mises en situation fictives ou rencontrées.
 - La 3ème 1/2 journée réunit professionnels et travailleurs sur l'élaboration d'actions concrètes visant à faciliter la mise en œuvre du Pouvoir d'Agir en institution.

INTERVENANTS :

- L'intervenant-formateur est un(e) professionnel(le) du secteur ayant une double compétence, un poste d'encadrement et formateur (rice).